



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 20 MARS 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José ROMERO - José DE JESUS - Louis FINANCE

Contrôle des feuilles de match.

Informations générales

Merci aux clubs de **vérifier leur agenda sur Footclubs** pour la mise à jour des rencontres, les matchs de coupe ayant été intégrés au calendrier.

La Commission, à partir de ce jour, se voit dans l'obligation de programmer des rencontres le mercredi soir aussi bien en championnat qu'en coupe chaque fois que cela sera possible, surtout pour les équipes qui seront qualifiées pour le 21.04.2024.

D3 Eco Logis Menuiserie Poule A

Demande d'observation

Match 26398575 MIRAMONT 2 – MONBAHUS du 17.03.2024 à 13h00

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avec le mercredi 27 mars prochain.

D4 Vini Prim Poule A

Forfait

Match n°27238190 STE LIVRADE – ARC EN CIEL SOS du 16.03.2024 à 20h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ARC EN CIEL SOS (2^{ème} forfait)

STE LIVRADE : 3 buts - 3 points --- ARC EN CIEL SOS : 0 but - moins un (1) point.

D4 Vini Prim Poule A

Forfait

Match n°27238193 LAUGNAC 2 – CASTELMORON 2 du 17.03.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CASTELMORON 2 (1^{er} forfait)

LAUGNAC 2 : 3 buts - 3 points --- CASTELMORON 2 : 0 but - moins un (1) point.

D4 Vini Prim Poule B

Réserve

March n°27330379 CASTELJALOUX 2 – MONFLANQUIN 3 du 10.03.2024 à 15h00

Considérant la réserve d'avant match confirmée par le club de CASTELJALOUX, recevable dans la forme.

Considérant que le club porte une réserve sur la participation et la qualification de tous les joueurs de l'équipe de MONFLANQUIN 3 inscrits sur la feuille de match en objet et susceptibles d'avoir participé au dernier match avec leurs équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour ni le lendemain.

Après vérification de la feuille de match STE LIVRADE – MONFLANQUIN 1 du 24.02.2024 en coupe 47 où il apparaît qu'un seul joueur est inscrit sur cette feuille DURAND Hugo et que l'équipe 1 avait un match le 09.03.2024 contre GONTAUD en D1,

L'équipe 2 de MONFLANQUIN n'avait pas de match le 09 et 10 mars, leur dernière rencontre étant le 10.02.2024 contre l'équipe de BEAUPUY.

La Commission dit que ce joueur pouvait participer à la rencontre en objet, dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Coupes 47 E.Gouacl'h et Réserves L.Coué Intersport Agen Boé

Le tirage des coupes 47 et Coué Intersport Agen Boé a eu lieu ce jour au District et a été effectué par Magali BOYER, directrice et Christelle SCHRODER membre de la Commission.

Les rencontres auront lieu les 30 et 31 mars 2024.

La Commission enregistre le retrait de l'équipe 1 du Mas AC en Coupe 47, cette équipe ayant un calendrier Ligue très chargé avec beaucoup de matchs de championnat R3 en retard et étant encore en lice en Coupe de Nouvelle Aquitaine, elle ne peut honorer son engagement en coupe 47 Intersport Agen Boé.

De ce fait, l'équipe d'Astaffort 1 est exempte et qualifiée pour le tour suivant.

Le président

José ROMERO

Procès-Verbal validé le 22 mars 2024 par M Dominique Stoll, Secrétaire Général du District.